



Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le



ID : 076-217605765-20250627-545-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation**

Le 16 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, en application des articles L. 212-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Saint Eustache la Forêt.

**Date de publication**

**Etaient présents** les conseillers municipaux suivants : LECARPENTIER Hubert, ROUGEOLLE Benoit, SANSON Maryline, MARTIN Florence, JEANNE Laurent, LECOURT Corinne, BUNIAS David, BLONDEL Sylvie, BADMINGTON Stéphane, DOURLIN Aurélien, COLOMBEL Gaëtan formant la majorité des membres en exercice.

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 15

**Absents excusés** : HUBERSON Marie-Pierre, GABRIEL Fabienne, BOUVIER Isabelle et TREHET Laurent

Présents : 11

Votants : 11

Monsieur Laurent JEANNE a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L 2121-15 du CGCT). Madame Fabienne GABRIEL a donné pouvoir à Monsieur Laurent JEANNE

Exprimés : 12

**OBJET : 2025 - 8.7- 27 - AIDE AU TRANSPORT**

Considérant la délibération n°2017 – 8.7 69 pour une aide au transport scolaire

Considérant que les tarifs dégressifs accordés par le département et la communauté d'agglomération CVS ont été modifiés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'accorder les aides suivantes pour le transport des collégiens et lycéens à compter du 1er septembre 2025 :


2025-2026	TARIFICATION	AIDE AGGLO	AIDE COMMUNALE	RESTE A CHARGE FAMILLES
Maternelle et Primaire	70 €	0	70 €	0

<b>Collégien et lycéen demi pensionnaire</b>	140 €	70 €	35 €	35 €
<b>Collégien et lycéen interne</b>	70 €	35 €	15 €	20 €
<b>Tarifification solidaire QF &lt; 550 €</b>	50 % du tarif ci-dessus	50 % du tarif ci-dessus	0	Reste du après aide de l'agglo

Voté à l'unanimité

Le Maire  
H. LECARPENTIER

En mairie, le 7/7/2025  
Le Secrétaire de séance,  
Laurent JEANNE

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le 
ID : 076-217605765-20250627-545-DE